

Conditions Générales

LIZY

01/11/2023

Tables des matières

| | |
|---|----|
| 1. Comment le contrat de location est-il établi et quelles sont les conditions générales applicables ? | 4 |
| 2. Pourquoi dois-je payer un apport et à quoi peut-il être utilisé? | 4 |
| 3. Quand commence et finit la période de location ? | 4 |
| 4. Comment la voiture est-elle livrée ? | 5 |
| 5. Comment et quand dois-je rendre la voiture ? | 6 |
| 6. Que dois-je payer à la fin du contrat de location ? | 7 |
| 7. Comment dois-je utiliser la voiture et qui peut la conduire ? | 8 |
| 8. Où et à quoi peut me servir la voiture ? | 9 |
| 9. Puis-je apporter quelques modifications à la voiture ? | 9 |
| 10. Qui est le propriétaire de la voiture ? Que se passe-t-il si des tiers saisissent la voiture ? | 10 |
| 11. Qui paie les amendes que j'encoure ? | 11 |
| 12. Comment LIZY calcule-t-elle les frais de location mensuels ? Ce montant peut-il être ajusté ? | 11 |
| 13. Comment le paiement mensuel est-il effectué ? | 12 |
| 14. Et si je paie trop tard ? | 12 |
| 15. Quelques règles de base pour l'entretien, les réparations ou les suites à donner à des dommages quelconques à la voiture | 12 |
| 16. Qui supporte les coûts des réparations et services d'entretien ? | 14 |
| 17. Pneus d'été ou de toutes saisons ? | 15 |
| 18. Oups, j'ai des dégâts sur ma voiture. Qui va payer pour cela ? | 15 |
| 19. Comment puis-je signaler correctement un dommage, un vol ou une perte ? | 16 |
| 20. La déclaration a été faite correctement, et maintenant ? | 18 |
| 21. Quelles sont les restrictions dans le cadre de l'assurance de dommages ? | 18 |
| 22. Suis-je couvert par une assurance "responsabilité civile", une assurance "dommages propres", une assurance "conducteur" et une assurance "assistance juridique" ? | 19 |
| 23. Cartes de carburant et consommation de carburant | 19 |
| 24. Surveillance du véhicule | 20 |
| 25. Véhicule de remplacement ou de démarrage | 21 |
| 26. Qu'en est-il des voitures de pool ? | 21 |
| 27. Une panne sur la route ? | 22 |
| 28. Quand y a-t-il une résiliation anticipée du bail ? | 22 |
| 29. Autres dispositions | 23 |
| 30. Communications et signatures électroniques | 23 |
| 31. Droit applicable et tribunaux compétents | 23 |
| 32. Modifications des dispositions des présentes Conditions Générales | 23 |
| 33. Traitement des données à caractère personnel (RGPD) | 24 |
| 34. Coordonnées | 24 |
| Annexe 1 | 26 |
| Annexe 2 | 28 |

*Les présentes conditions générales (les '**Conditions Générales**'), ainsi que l'offre acceptée et signée par vous, constituent le contrat de location conclu entre vous et LIZY qui en fixe les termes et conditions. Toute référence à "vous" doit être interprétée comme une référence à la société que vous confirmez expressément représenter légalement ou à "vous" en tant que personne physique agissant comme une "entreprise" (ayant un numéro d'entreprise). Les Conditions Générales s'appliqueront à tout véhicule loué par vous.*

Ces Conditions Générales peuvent être facilement consultées et téléchargées sur le site web de LIZY.

L'acceptation des présentes Conditions Générales implique que vous acceptez également les conditions fixées par nos partenaires actifs dans les services qui vous sont offerts dans le cadre de votre contrat de location (assurances, dépannage, entretien, réparations, carrosserie, pneus, cartes carburant). Ces conditions sont accessibles à tout moment sur le site web de LIZY.

Si vous ne souhaitez pas faire usage des assurances proposées par LIZY dans le cadre de votre contrat de location longue durée, veuillez nous contacter à l'adresse bonjour@lizy.fr.

Les présentes Conditions Générales sont applicables à partir du 01/11/2023 et remplacent toutes les conditions générales précédentes.

1. Comment le contrat de location est-il établi et quelles sont les conditions générales applicables ?

- 1.1. Vous pouvez demander un devis sans engagement via www.lizy.fr, lequel sera basé sur :
 - la voiture que vous avez choisie;
 - la durée du contrat de location en mois;
 - l'estimation du nombre de kilomètres effectués par an.
- 1.2. Si cela vous convient, après avoir reçu cette offre, vous pouvez télécharger les documents demandés sur la plateforme pour procéder à votre demande.
- 1.3. Il s'ensuit une vérification de votre solvabilité pour déterminer si votre entreprise est suffisamment solide financièrement pour conclure le contrat de location proposé.
- 1.4. Ensuite, vous signez le contrat de location définitif.
- 1.5. Les Conditions Générales (ce document) font entièrement partie du contrat de location, tout comme les conditions générales de nos partenaires actifs dans les services qui vous sont offerts dans le cadre de votre contrat de location (assurances, dépannage, entretien, réparations, carrosserie, pneus, cartes carburant). Ces conditions sont accessibles à tout moment sur le site web de LIZY.

2. Pourquoi dois-je payer un apport et à quoi peut-il être utilisé?

- 2.1. LIZY peut demander un acompte en tant que garantie supplémentaire à la suite de l'analyse financière de votre société.
- 2.2. Cet acompte est à faire avant le début du contrat et doit être considéré comme une avance sur des loyers. Ceci est ensuite déduit de vos mensualités. Ce montant de mensualité est indiqué sur votre contrat.
- 2.3. L'acompte sera proportionnellement partagé sur tous les mois de la location. Par exemple, si un quart du contrat est passé, alors il vous restera trois quarts.
- 2.4. En cas de rupture anticipée du contrat par le client, LIZY est autorisé à utiliser le reste de l'acompte afin de régler d'éventuels coûts liés au contrat. LIZY n'a pas pour obligation de rembourser ce montant tant qu'il n'y aura des factures impayées ou si le véhicule n'a pas été retourné.

3. Quand commence et finit la période de location ?

- 3.1. La période de location commence dès que vous recevez la voiture. La livraison a lieu comme décrit à l'article 3.
- 3.2. Le contrat se termine à la fin de la période mentionnée dans le contrat à la suite de la livraison de la voiture, même si vous avez parcouru moins de kilomètres que prévu dans le contrat. Par exemple, si vous avez un contrat d'une période de location de 48 mois débutant le 1^{er} avril 2021, votre période de location se terminera le 30 mars 2025.

4. Comment la voiture est-elle livrée ?

- 4.1. Une fois que vous aurez signé le contrat final (comme mentionné à l'article 1.4) et que votre voiture sera prête, LIZY vous contactera pour fixer un rendez-vous pour la livraison de la voiture.
- 4.2. Vous prenez livraison de la voiture à l'endroit et à l'heure convenus. Cela peut être à votre domicile ou à votre bureau.
- 4.3. La date du rendez-vous fixé par LIZY pour la livraison du véhicule est donnée à titre indicatif. Cette date peut être modifiée par LIZY en fonction d'événements extérieurs. Dans une telle hypothèse, LIZY s'engage à vous avertir dans les meilleurs délais. LIZY ne saurait être responsable en cas de retard dans la livraison du véhicule du fait d'un tiers.
- 4.4. À la réception, si vous acceptez la voiture, vous signez le reçu de livraison, par lequel vous confirmez que:
 - la voiture est en bon état (la voiture fonctionne correctement, l'intérieur et l'extérieur de la voiture sont en excellent état);
 - tous les accessoires nécessaires sont présents (par exemple, les documents, les clés, les câbles de chargement, ...);
 - la voiture correspond au modèle commandée;
 - vous acceptez la voiture sans condition.
- 4.5. À compter de la réception du véhicule, vous êtes également responsable de tous les documents et accessoires d'accompagnement:
 - Veillez à vérifier la présence de ces documents lors de la livraison:
 - copie de l'ancienne carte grise;
 - certificat d'assurance "carte verte";
 - vous recevrez une copie de la nouvelle carte grise par mail, l'originale sera conservée par LIZY.
 - Veillez à vérifier la présence de ces accessoires lors de la livraison:
 - une clé de voiture, la seconde est conservée par LIZY;
 - un câble de chargement qui vous a été fourni avec le véhicule;
 - l'équipement de sécurité requis;
 - autres accessoires fournis de série avec la voiture.
 - Un document ou un accessoire est-il manquant ? Veuillez le faire savoir immédiatement après la livraison. Nous vous aiderons à trouver un double ou une alternative. Si vous ne le faites pas immédiatement, vous risquez de devoir supporter vous-même le coût des documents ou accessoires manquants. Veuillez également noter que si vous perdez un document ou un accessoire pendant la période de location et que cela entraîne des

dommages, des coûts ou une dépréciation, vous devrez assumer ces dommages, coûts ou dépréciation. Il est donc préférable de laisser les documents en toute sécurité dans la boîte à gants et de garder les accessoires dans la voiture.

- 4.6. Si la voiture n'est pas livrée à la date convenue à cause d'une erreur de la part de LIZY ou en cas de force majeure, le début de la période de location sera reporté jusqu'à ce que vous preniez effectivement possession de la voiture. LIZY ne peut être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou d'autres circonstances imprévues indépendantes de la volonté de LIZY, le délai de livraison ne peut être respecté
- 4.7. Si vous ne prenez pas livraison de la voiture mise à disposition par LIZY après la signature du contrat, le contrat de location sera automatiquement résilié à vos frais huit (8) jours après la date à laquelle vous auriez dû prendre livraison de la voiture, conformément aux conditions générales de résiliation anticipée du contrat. Dans ce cas, vous restez tenu de verser à LIZY une indemnité correspondant à l'intégralité des dommages et intérêts encourus par LIZY, d'un montant minimum de €1000.
- 4.8. Dès que le reçu de livraison est signé, tous les risques et frais quelconques liés à la possession, à l'utilisation et à la conservation de la voiture vous incombent. Vous êtes responsable de la voiture pendant toute la durée de la location, qui commence lorsque vous prenez possession de la voiture et se termine lorsque LIZY confirme la restitution de la voiture. Vous êtes responsable de tous les passagers et conducteurs que vous autorisez à monter à bord ou à utiliser la voiture et vous vous engagez à veiller à ce qu'ils respectent les présentes Conditions Générales. La signature du reçu de livraison emporte le transfert à votre profit de la garde juridique du véhicule au sens de l'article 1242 du Code civil.

5. Comment et quand dois-je rendre la voiture ?

- 5.1. Vous devez rendre la voiture le jour de la fin de la période de location (article 3.2) ou suivant la résiliation du contrat de location. Vous recevrez en principe une invitation à cet égard de la part de LIZY mais vous restez seul responsable de veiller à la durée de la période de location ou de la résiliation du contrat de location. Vous devez rendre à la même occasion:
 - la clé fournie lors de la livraison;
 - tous les documents de bord (article 4.5);
 - toutes les cartes de carburant (le cas échéant);
 - tous les accessoires (article 4.5, par exemple, triangle de signalisation, trousse de premiers secours, câble de recharge, ...);
 - tous les accessoires non originaux (par exemple, les autocollants) sont enlevés.

- 5.2. Si l'un de ces éléments est manquant, nous vous facturons le coût du remplacement ainsi que des frais administratifs d'un montant forfaitaire de 250 euros.
- 5.3. La voiture doit être en bon état et propre lorsque vous la rendez. Cela nous permet de vérifier si les éventuels dommages occasionnés à la voiture tombent sous les normes d'usure normale. Pour cela, nous utilisons les lignes directrices objectives de l'asbl Renta (la 'norme Renta'). Vous pouvez les trouver sur notre site web.
- 5.4. Si l'expertise a lieu sous votre supervision ou celle des chauffeurs, la voiture ne peut pas être conduite après l'expertise. Vous restez responsable de la voiture jusqu'à ce que LIZY vienne la chercher. Dans ce cas, l'expertise et l'enlèvement ont lieu en deux temps.
- 5.5. Vous rendez la voiture à l'endroit et à l'heure convenus.
- 5.6. Si la voiture n'est pas restituée au moment et à l'endroit convenus avec LIZY pour des raisons dûment justifiées, LIZY peut exceptionnellement autoriser la poursuite de l'exécution du contrat dans les limites de la durée autorisée, sous réserve d'un ajustement des conditions financières prenant effet à la fin du contrat initial entre vous et LIZY.
- 5.7. Si la voiture n'est pas restituée à l'heure et à l'endroit convenus avec LIZY et sans préjudice de la possibilité prévue à l'article 5.6, des frais de location peuvent vous être facturés pour toute journée commencée jusqu'à la restitution de la voiture à LIZY, ainsi que des frais de gestion supplémentaires. Vous autorisez expressément LIZY ou son agent à reprendre ou faire reprendre la voiture où qu'elle se trouve, les frais relatifs vous étant facturés sur la base de la facture de reprise et des frais encourus par LIZY.
- 5.8. Veuillez noter qu'en l'absence de restitution du véhicule à l'heure et à l'endroit convenu, et sous réserve du respect d'une notification préalable vous exigeant la restitution du véhicule, LIZY se réserve le droit d'exécuter des instructions sur le véhicule, notamment d'empêcher le démarrage de la voiture, à l'issue de ce délai.

6. Que dois-je payer à la fin du contrat de location ?

- 6.1. LIZY utilise la norme Renta pour déterminer si les dommages éventuels occasionnés à la voiture sont dans les limites d'une utilisation normale. Si tel n'est pas le cas, vous devrez rembourser tous les frais de réparation de la voiture.
- 6.2. LIZY peut aussi vous faire payer toute réduction de valeur lorsqu'il s'agit de:
 - dommage(s) causés par une gestion négligente;
 - dommage(s) qui ne sont pas couverts par l'assurance (par exemple parce qu'ils n'ont pas été déclarés avant la fin de la période de location);
 - dommage(s) causés par le non-respect des présentes Conditions Générales.
- 6.3. Le décompte du nombre total de kilomètres parcourus peut être supérieur ou inférieur à l'estimation préalable et, par conséquent, un complément de prix peut être dû en cas de dépassement de la limite, ou une compensation si vous avez parcouru

moins de kilomètres que prévu. Le complément ou la réduction par kilomètre parcouru est indiqué sur le contrat de location. En cas de résiliation anticipée du contrat de location, telle que décrite à l'article 28 des conditions générales (le présent document), le nombre total de kilomètres parcourus sera comparé au nombre de kilomètres autorisés au prorata conformément au contrat. Dans ce cas également, le complément ou la compensation mentionnée dans le contrat s'applique.

- 6.4. Des éventuels autres frais pourraient encore devoir être réglés (par exemple vos dernières dépenses de carburant si vous utilisez une carte carburant via LIZY). LIZY vous fournira bien entendu une liste détaillée de ces frais à la fin du contrat de location.

7. Comment dois-je utiliser la voiture et qui peut la conduire ?

- 7.1. Le "conducteur habituel" est la personne qui a été désignée comme conducteur de la voiture et qui a été signalée comme telle à LIZY lors de la signature du contrat de location.
- 7.2. Vous utilisez la voiture comme un "bon père/mère de famille". Vous vous engagez à user de la chose louée raisonnablement conformément à l'article 1728 du Code Civil, et à vous conformer aux préconisations du constructeur et/ou du fabricant. Cela signifie, entre autres, qu'en tant que conducteur, vous avez un permis de conduire européen valide et que vous respectez toujours les lois et règlements concernant la circulation routière, les transports et la fiscalité. Vous confirmez également connaître les instructions de conduite de la voiture.
- 7.3. Vous devez présenter le véhicule en temps utile pour le contrôle technique chaque fois que vous êtes invité à le faire.
- 7.4. Il est interdit de fumer dans la voiture.
- 7.5. Toute déclaration de dommage doit être signalée à LIZY en ligne dans les 48 heures de sa survenance à bonjour@lizy.fr et également à l'assureur lorsque vous avez souscrit à l'option "Assurances" dans votre contrat (article 19).
- 7.6. Qui peut conduire la voiture:
- le conducteur habituel;
 - n'importe qui, à condition que le conducteur habituel soit dans la voiture;
 - les personnes vivant avec le conducteur habituel;
 - les enfants ou les membres de la famille du conducteur habituel;
 - les collègues du conducteur habituel.
- 7.7. Toute personne autorisée à conduire la voiture conformément à l'article 7.6 doit évidemment être en possession d'un permis de conduire national européen valide. En outre, chaque conducteur doit satisfaire à toutes les exigences imposées par l'assureur du véhicule, qui figurent dans la police d'assurance (disponible sur le site web de LIZY). Pour un conducteur qui ne respecte pas ces obligations, vous, en tant

que signataire du contrat de location, acceptez l'entière responsabilité, y compris pour un employé, un collègue ou les enfants du conducteur habituel qui conduit la voiture.

8. Où et à quoi peut me servir la voiture ?

- 8.1. La voiture ne peut pas quitter le territoire de l'Union économique européenne (y compris la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse) sans l'accord écrit préalable de LIZY.
- 8.2. Vous pouvez utiliser la voiture en dehors de la France, de l'Union économique européenne (y compris la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse) pendant la durée normale d'un voyage de vacances ou d'affaires, mais uniquement si le certificat "Responsabilité civile" est valable dans les pays visités. Vous trouverez ces pays sur votre certificat d'assurance.
- 8.3. Vous ne pouvez pas utiliser ou autoriser l'utilisation de la voiture:
 - pour les compétitions ou les courses;
 - sur des pistes de course ou des routes à péage ayant le caractère d'une piste de course (par exemple le Nürburgring en Allemagne);
 - à des fins illégales;
 - pour le transport payant de personnes ou de marchandises (Uber, taxi, car sharing...);
 - pour les leçons de conduite pour les membres de la famille non résidents;
 - pour des usages autres que ceux auxquels la voiture est destinée;
 - à des fins contraires à la police d'assurance;
 - par des personnes sous l'influence de l'alcool ou de drogues (y compris les médicaments);
 - pour le transport de marchandises dangereuses;
 - pour la circulation sur des zones SEVESO;
 - pour la circulation en zone aéroportuaire.
- 8.4. S'il s'avère que la voiture a néanmoins été utilisée pour des activités contraires aux conditions générales (le présent document), un supplément de 10 % des frais de location sera facturé pour toute la durée du contrat, en plus de l'indemnité de résiliation anticipée du contrat telle que décrite à l'article 28.3 des conditions générales (le présent document).

9. Puis-je apporter quelques modifications à la voiture ?

- 9.1. Non, sauf si vous avez reçu l'autorisation écrite préalable de LIZY. Cela s'applique tant aux changements externes que techniques, par exemple:
 - barre de remorquage ;
 - publicité ;

- installation de Coyote ;
 - ...
- 9.2. Si vous apportez ces modifications après accord préalable et écrit de LIZY, les frais en sont à votre charge. Une fois installés, ces accessoires deviennent légalement et sans contrepartie la propriété de LIZY. Si ces modifications ou accessoires réduisent la valeur du véhicule, LIZY peut également facturer cette réduction de valeur.
- 9.3. Vous pouvez demander à LIZY l'autorisation d'installer un attelage remorque sur la voiture (contactez-nous à l'adresse care@lizy.be). Vous pouvez choisir de payer ce coût par le biais d'une facture unique ou de l'étaler sur le contrat de location. Les conditions suivantes sont d'application:
- Après avoir demandé un devis à l'un de nos partenaires et après accord de LIZY, vous pouvez approuver la modification du contrat et prendre rendez-vous pour l'installation;
 - Si vous mettez fin au contrat de location de manière anticipée et que vous avez choisi d'ajouter le coût de l'attelage remorque au contrat de location, le montant restant vous sera facturé.
- 9.4. En cas de modifications ou accessoires installés sans l'accord écrit préalable de LIZY, vous serez responsables de l'intégralité des dommages qui pourraient en découler pour le véhicule et/ou les tiers.
- 9.5. A la fin du contrat, vous êtes responsable de la restitution de la voiture dans l'état dans lequel elle vous a été livrée. Toutes les modifications doivent être remises dans leur état d'origine à vos frais, sauf si LIZY a convenu qu'une modification ne doit pas être réparée. Si le véhicule est restitué avec des modifications non autorisées par LIZY et qui influencent négativement la valeur du véhicule, LIZY peut également vous facturer cette dépréciation.

10. Qui est le propriétaire de la voiture ? Que se passe-t-il si des tiers saisissent la voiture ?

- 10.1. LIZY est le propriétaire de la voiture. La conclusion et l'exécution du contrat de location n'entraînent en aucun cas le transfert de la propriété de la voiture à votre profit et vous êtes tenu de restituer la voiture à LIZY en parfait état à la fin de la période de location. Le transfert de la voiture (à titre onéreux ou non), sa mise en gage, son prêt, sa sous-location et tout autre cession de droits sont interdits à tout moment, même pour une journée.
- 10.2. Si des tiers menacent d'enfreindre ou enfreignent le droit de propriété de LIZY, vous devez immédiatement informer ces tiers du droit de propriété de LIZY, et prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ce droit de propriété.
- 10.3. Vous informez LIZY, dans les 24 heures via bonjour@lizy.fr si un tiers (par exemple un huissier) procède à une saisie ou prend des mesures de protection contre la voiture en tout ou en partie.

- 10.4. Vous devrez toujours assumer l'ensemble des frais et dommages dans ce cadre, à moins que LIZY, ne soit fautive.

11. Qui paie les amendes que j'encoure ?

- 11.1. Vous paierez vous-même toutes les amendes et les frais de circulation liés à la voiture. Vous êtes responsable de tous les frais de circulation, toutes les infractions au code de la route, amendes et usages illégaux de la voiture et vous vous engagez à tenir LIZY indemne de toute responsabilité ou de tous frais ou dommages liés.
- 11.2. Si vous n'êtes pas la personne renseignée comme conducteur habituel de la voiture, LIZY transmettra les amendes et frais de circulation liés à la voiture directement au conducteur habituel, étant entendu que vous seul restez responsable vis-à-vis de LIZY.
- 11.3. Toute amende ou frais quelconque liés à la voiture que vous ne payerez pas à temps sera réglée par LIZY à votre charge et vous sera transmise avec des frais administratifs d'un montant forfaitaire de 25 euros.

12. Comment LIZY calcule-t-elle les frais de location mensuels ? Ce montant peut-il être ajusté ?

- 12.1. Nos formules de location sont des forfaits globaux qui comprennent divers coûts et services, dont le coût est calculé sur la base de:
- la valeur de la voiture choisie;
 - le nombre de kilomètres parcourus (estimé) pendant la durée du contrat (voir les articles 12.2 à 12.5);
 - le taux d'intérêt;
 - les services annexes (dépannage, entretien, réparation, pneus);
 - l'assurance responsabilité civile, dommages et indemnisation du conducteur;
 - l'assurance protection juridique;
 - Les coûts du contrôle technique.
- 12.2. Pour éviter toute surprise à la fin du contrat, il est préférable de donner une estimation aussi précise que possible du nombre de kilomètres que vous allez parcourir annuellement.
- 12.3. Le contrat de location lui-même indique la redevance due par kilomètre que vous devrez payer si vous conduisez plus, ou que vous récupérerez si vous conduisez moins, que l'estimation initialement donnée.
- 12.4. Si, à un moment donné, le nombre de kilomètres parcourus diffère de plus de 10 % de votre estimation, LIZY peut ajuster le montant ou la durée du bail mensuel dans l'intervalle et avec effet rétroactif (et vous devrez donc éventuellement payer un supplément si vous parcourez plus de kilomètres).
- 12.5. LIZY a le droit de demander le kilométrage exact de la voiture à tout moment, que vous devez lui renvoyer correctement et dans les 3 jours ouvrables par courrier électronique.

- 12.6. Vous acceptez expressément que le montant du loyer mensuel initialement prévu soit ajusté (à la hausse ou à la baisse) au cours de la durée du contrat si les coûts ou les charges liés augmentent ou diminuent (par exemple, la taxe routière qui diminue), et ce à due concurrence, ou si un ajustement s'avère nécessaire en raison d'une modification de la législation.

13. Comment le paiement mensuel est-il effectué ?

- 13.1. Vous payez la redevance mensuelle convenue par prélèvement automatique (domiciliation bancaire). Cette domiciliation est en principe un mandat "Core SDD" ou, dans certains cas, un mandat "B2B SDD". Vous acceptez également que LIZY puisse vous demander de signer un nouveau mandat pour passer d'un mandat "Core SDD" à un mandat "B2B SDD".
- 13.2. Le paiement se produit en principe le 23^{ème} jour de chaque mois civil précédent.
- 13.3. Les frais mensuels qui seraient dus pour une partie seulement d'un mois sont calculés au prorata.
- 13.4. Toutes les autres factures dues à LIZY sont payables dans les 7 jours.

14. Et si je paie trop tard ?

- 14.1. Une première tentative de paiement sera effectuée en principe le 23 de chaque mois civil précédent. En cas d'échec, le présent article s'appliquera (car vous payez trop tard), un e-mail de rappel vous sera envoyé et d'autres tentatives de paiement seront lancées, tant automatiques que par e-mail ou par téléphone. En cas d'échec, LIZY n'aura d'autre choix que de vous envoyer une lettre recommandée, de transférer votre dossier à une agence de recouvrement et d'entamer la procédure de résiliation du contrat de location (article 28) et de récupération de la voiture.
- 14.2. Par ailleurs, vous devrez alors à LIZY, sans mise en demeure préalable et de plein droit, les montants suivants en plus du montant dû (sans préjudice du droit de LIZY de réclamer la réparation de tous dommages subis):
- l'intérêt légal et l'indemnité forfaitaire prévus par l'article L441-10 du code de commerce français, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement étant entendu qu'une partie de mois est considérée comme un mois entier;
 - en l'absence de paiement après un premier rappel, une indemnité forfaitaire supplémentaire égale à 15% du montant restant impayé.

15. Quelques règles de base pour l'entretien, les réparations ou les suites à donner à des dommages quelconques à la voiture

- 15.1. En votre qualité de gardien de la voiture, vous êtes, dès la livraison de la voiture, pendant toute la durée de location et jusqu'à la restitution de la voiture, seul responsable envers tout tiers et envers LIZY, de tout dommage corporel, matériel ou

- immatériel causé directement ou indirectement par ladite voiture ou au cours de son utilisation, quelle qu'en soit la cause, même si le dommage est dû à un défaut de construction ou de montage. De même, jusqu'à la restitution de la voiture, vous êtes seul responsable des risques de tout dommage, vol, perte, destruction partielle ou totale de la voiture, quelle qu'en soit la cause, même s'il s'agit de circonstances imprévisibles ou d'un cas de force majeure. Certains cas sont toutefois bien entendu couverts par LIZY ou par une assurance de la manière détaillée ci-après.
- 15.2. Pour l'entretien et les réparations, les changements de pneus (si vous avez ajouté l'option pneus à votre contrat) ou les réparations de vitres, vous devez vous rendre par vos propres moyens dans un atelier agréé par LIZY. La liste des réparateurs agréés de votre région est disponible sur le site internet de LIZY.
- 15.3. Vous pouvez faire effectuer certaines réparations par un partenaire agréé de LIZY qui, en concertation avec nous, obtient l'autorisation d'effectuer les réparations nécessaires sur votre voiture. Une fois que LIZY a donné son accord, vous ne devez pas avancer les frais vous-même, ils sont payés directement par LIZY. Vous ne pouvez faire effectuer aucune réparation sans l'accord écrit préalable de LIZY. Vous ne pouvez pas faire effectuer des réparations par des réparateurs qui ne sont pas partenaires de LIZY. Si vous le faites, vous risquez de devoir payer les frais vous-même. Vous trouverez un aperçu de nos partenaires sur le site web.
- 15.4. Amenez votre voiture en bon état et/ou à temps chez le réparateur afin que les dommages puissent être correctement évalués et réparés.
- 15.5. Si vous devez engager des dépenses à l'étranger pour l'entretien ou les réparations, vous devez également demander l'autorisation préalable à LIZY (par courrier électronique). Nous pouvons dans ce cas vous demander d'avancer vous-même ces frais et nous vous les rembourserons sous 2 conditions:
- une facture est établie au nom de LIZY France SAsT;
 - nous ne rembourserons les frais que dans la mesure où ils sont similaires aux prix qui sont demandés pour ce type de réparations en France (si ceux-ci sont plus de 20% plus élevés, cette différence ne sera pas remboursée).
- 15.6. Vérifiez toujours si les dommages ont été correctement réparés, sinon vous devez en informer LIZY dans les 24 heures en envoyant un courriel à bonjour@lizy.fr.
- 15.7. Dans certains cas, vous aurez droit à une voiture de remplacement. Une fois que vous avez récupéré votre voiture réparée, vous devez bien entendu rendre la voiture de remplacement en parfait état (voir article 25 des Conditions Générales pour plus de détails à ce sujet).
- 15.8. Si toutes les conditions prévues dans les présentes Conditions Générales sont remplies, LIZY prendra en charge ces coûts dans les limites et avec les exceptions expliquées ci-dessous. Si vous ne respectez par contre pas les dispositions des présentes Conditions Générales et en particulier les articles 14 et suivants, vous devrez assumer vous-même les coûts des réparations sollicitées, à moins que vous

ne puissiez démontrer que vous n'avez pas pu respecter ces dispositions en raison ou d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

16. Qui supporte les coûts des réparations et services d'entretien ?

16.1. Dans le cadre d'une utilisation normale de la voiture, les coûts suivants d'entretien et de réparations sont à la charge de LIZY:

- coûts de réparation;
- coûts de maintenance;
- coûts des recharges intermédiaires d'huile;
- coût de remplacement des pièces, des pneus (si vous avez ajouté l'option pneus à votre contrat), des lubrifiants et du liquide de refroidissement.

16.2. Les coûts cités ci-après ne sont par contre jamais à charge de LIZY:

- les coûts des réparations nécessaires:
 - par manque de maintenance parce que les normes du fabricant, le guide d'instructions ou les directives de LIZY ne sont pas respectées (par exemple, lorsque vous ignorez l'ordinateur de bord et que vous n'effectuez pas la maintenance à temps);
 - à la suite d'un accident (dans les cas décrits à l'article 18, l'assurance interviendra toutefois);
 - en ce qui concerne les accessoires qui ne sont pas inclus dans le contrat de location (par exemple, une barre de remorquage qui est montée en rattrapage);
 - après avoir utilisé du carburant ou des additifs qui ne sont pas prescrits ou approuvés par le fabricant ou l'importateur (par exemple, lorsque vous faites accidentellement le plein d'essence d'une voiture diesel et que le moteur est endommagé);
 - en raison de la négligence ou de l'imprudence du conducteur ;
 - en raison de modifications techniques apportées à la voiture (par exemple, le chiptuning);
 - Remplissage AdBlue.
- les coûts de réparation ou d'entretien dus au non-respect des obligations des présentes Conditions Générales (et en particulier les articles 15, 16 et 17);
- les coûts de l'élimination des bruits émis par la voiture (même lorsqu'ils résultent d'une usure normale);
- les coûts occasionnés par le transport de certaines marchandises avec la voiture (par exemple, les rayures à l'intérieur de la voiture);
- tous les autres coûts tels que le stationnement, le carburant, le lavage de voiture, etc.

- 16.3. Vous vérifiez vous-même l'état des pneus et vous vous assurez qu'ils répondent aux exigences légales. S'ils doivent être remplacés, vous devez prendre rendez-vous dans un centre de pneus agréé par LIZY, seulement et seulement si vous avez opté pour l'option Pneus dans votre contrat, et présenter votre voiture.
- 16.4. En cas de travaux d'entretien ou de réparation exceptionnellement importants, LIZY peut décider unilatéralement de résilier le contrat de bail. Vous ne devrez pas de frais de résiliation, mais seulement un règlement pour les kilomètres que vous avez parcourus en plus ou en moins.
- 16.5. Si la voiture ou une partie de celle-ci a subi des dommages dus à une utilisation anormale:
- Un rapport technique sera dans ce cas établi par un expert indépendant à la demande de LIZY;
 - Si ce rapport en attribue la cause au conducteur, LIZY vous en informera et vous devrez assumer vous-même le coût de la réparation.

17. Pneus d'été ou de toutes saisons ?

- 17.1. Ceci s'applique lorsque vous avez pris l'option "Pneus" dans votre contrat.
- 17.2. Votre voiture est généralement livrée avec des pneus d'été ou d'hiver. Ces pneus peuvent être changés en pneus toutes saisons sur demande. Ces pneus toutes saisons permettent de conduire en toute sécurité toute l'année.
- 17.3. Après le passage aux pneus toutes saisons, vous avez droit à 2 nouveaux pneus toutes saisons pour chaque 25 000 km parcourus. Tous les pneus sélectionnés en dehors de cette limite seront facturés en supplément.

18. Oups, j'ai des dégâts sur ma voiture. Qui va payer pour cela ?

- 18.1. La voiture peut être totalement ou partiellement détruite par un vol, un accident, la grêle, etc. Dans ce cas, vous êtes couvert dans les cas prévus ci-après et l'assureur remboursera les dommages à LIZY s'il n'y a pas de fraude, de dol ou de négligence grave et si vous faites la demande de remboursement correctement (nous expliquons ci-dessous comment faire à l'article 19). Si l'assureur n'intervient pas, vous devrez réparer vous-même les dommages.
- 18.2. En cas d'intervention de l'assurance omnium, une franchise est toujours payée, comme le prévoit l'article 21.
- 18.3. Qu'est-ce qui est couvert par l'assurance tous risques:
- Dommages causés à la voiture par une collision avec une autre voiture de sa propre faute ou un obstacle sur la voie publique (y compris les animaux);
 - Dommages causés à la voiture par un incendie, une explosion, la foudre ou un court-circuit;
 - cambriolage, vandalisme, vol de la voiture ou tentative de cambriolage, vandalisme ou vol de la voiture;

- Dommage à la voiture suite à un mauvais état du revêtement routier, du pont ou du bâtiment;
- les catastrophes naturelles telles que les dégâts causés par les tempêtes et la grêle, les avalanches, les glissements de terrain, les inondations, les chutes de pierres;
- Les bris de verre.

Un aperçu complet de la couverture et des exclusions se trouve dans la police d'assurance dommages propres, disponible sur notre site web. Les conditions de cette police d'assurance prévalent sur les informations contenues dans cet article.

18.4. Que se passe-t-il si la voiture est irréparable (perte totale)?

- Outre les principes rappelés ci-avant, dans ce cas, l'assureur désignera un expert automobile qui décidera si la voiture est une perte totale ou non (cette décision est contraignante pour les deux parties).
- Vous remettez le rapport officiel et les autres documents officiels des autorités à LIZY dans les plus brefs délais.
- Dans ce cas, le contrat de location est résilié de plein droit à la date de l'accident, et vous devez donc payer vos frais de location mensuels de location au prorata jusqu'à cette date de résiliation (date de l'accident).
- Vous remettez à LIZY tous les documents et les clés qui appartiennent à la voiture par courrier recommandé dans les 3 jours ouvrables suivant la notification de la décision de l'expert automobile.

19. Comment puis-je signaler correctement un dommage, un vol ou une perte ?

19.1. Comment signaler correctement un dommage:

- Si vous avez souscrit à l'option "Assurances" dans votre contrat:
 - toute déclaration de dommage doit être signalée à LIZY en ligne dans les 48 heures de sa survenance à bonjour@lizy.fr;
 - vous décrivez dans votre e-mail de manière aussi complète que possible les faits réels de l'incident;
 - Vous signalez aux autorités compétentes (police) tout dommage de stationnement, vandalisme, cambriolage, tentative de cambriolage ou tout autre accident et mentionnez dans votre e-mail à LIZY le numéro du rapport de police et le nom de l'autorité compétente;
 - vous informez également l'assureur, votre chargée de dossier est Madame Cécile Ronxin. Joignable via les coordonnées suivantes:

Email: cronxin@theoreme.fr

Téléphone: 01 55 32 72 09

Vous pouvez déclarer un sinistre via le site mobile MyTheoCar. Il vous suffira d'envoyer par SMS l'immatriculation du véhicule au +33 6 44 63 55 38 et de suivre les indications qui viendront.

Par la suite vous pourrez envoyer le constat à l'adresse suivante:

Théorème - 13 rue La Fayette 75009 Paris

- Si vous n'avez pas souscrit à l'option "Assurances" dans votre contrat:
 - toute déclaration de dommage doit être signalée à LIZY en ligne dans les 48 heures de sa survenance à bonjour@lizy.fr;
 - vous décrivez dans votre e-mail de manière aussi complète que possible les faits réels de l'incident;
 - Vous signalez aux autorités compétentes (police) tout dommage de stationnement, vandalisme, cambriolage, tentative de cambriolage ou tout autre accident et mentionnez dans votre e-mail à LIZY le numéro du rapport de police et le nom de l'autorité compétente.

19.2. Comment puis-je signaler un vol (ou une tentative de vol)?

- Signalez le vol à la police locale dans les 24 heures.
- Vous introduisez une plainte contre les auteurs, même s'ils sont inconnus.
- Dans les 48 heures suivant la découverte du vol, vous envoyez le rapport officiel et la plainte par e-mail à bonjour@lizy.fr.
- Dans votre e-mail, vous décrivez les faits réels de l'incident de la manière la plus complète possible.
- Le vol a-t-il eu lieu à l'étranger? Alors vous devez, outre le signalement à l'étranger, signaler également le vol en France dans les 24 heures suivant votre retour.
- Enfin, vous remettez les clés et les documents à LIZY par courrier recommandé, toujours dans les 3 jours ouvrables suivant la découverte du vol.

19.3. Comment signaler une perte de clés, de plaques d'immatriculation ou de documents de la voiture?

- Signalez-le à LIZY et à la police dans les 48 heures suivant la découverte via bonjour@lizy.fr.
- La plaque d'immatriculation a-t-elle disparu? Envoyez à LIZY la déclaration de vol.

19.4. Que se passe-t-il si je dépose des déclarations tardives ou incomplètes?

- Si c'est le cas, LIZY peut décider, de plein droit, que la couverture deviendra caduque et que vous devrez en assumer les coûts. Veuillez donc à déposer un rapport dans les délais.

20. La déclaration a été faite correctement, et maintenant ?

- 20.1. Rassemblez immédiatement toutes les preuves utiles telles que des photographies, des certificats, des déclarations de témoins, etc. afin d'aider les autorités gouvernementales compétentes et LIZY dans l'enquête sur la cause et la détermination des dommages.
- 20.2. Vous apportez votre pleine coopération à l'évaluation des dommages et répondez aux questions complémentaires des autorités compétentes et LIZY.
- 20.3. Si nécessaire, vous prenez toutes les mesures pour éviter ou au moins limiter une aggravation des dommages (par exemple, vous ne laissez pas la voiture sur la bande d'arrêt d'urgence pendant la nuit après un accident).
- 20.4. Vous ne faites rien qui rende plus difficile, voire impossible, pour LIZY d'obtenir des dommages et intérêts des tiers responsables.
- 20.5. Vous n'admettez jamais que vous êtes responsable des dommages. Même un règlement à l'amiable ne peut être proposé ou promis - vous ne pouvez qu'énoncer les faits tels qu'ils se sont produits, sans aucun aveu de culpabilité.
- 20.6. En cas de vol de la voiture:
 - Si la voiture n'est pas retrouvée dans les 30 jours suivant le vol, le contrat de location est automatiquement résilié à compter de la date du vol. Dans ce cas, nous trouverons ensemble une solution pour que vous puissiez reprendre la route rapidement;
 - Si la voiture est effectivement retrouvée dans les 30 jours, le contrat de location se poursuivra comme convenu à l'origine;
 - S'il s'avère que le vol de la voiture a été facilité par une négligence grave du conducteur, LIZY a le droit de récupérer les dommages subis auprès du locataire. Le locataire reste responsable du paiement des frais de location ainsi que des frais supplémentaires liés au vol, même si la voiture est retrouvée mais que, pour des raisons juridiques, elle n'est pas immédiatement mise à la disposition du locataire.
- 20.7. Que se passe-t-il si vous violez les dispositions de cet article? LIZY ou son assureur omnium peut alors décider que la couverture est annulée, et vous devrez en assumer les frais vous-même.

21. Quelles sont les restrictions dans le cadre de l'assurance de dommages ?

- 21.1. Exemption (la "franchise"):

- cette franchise est à votre charge. Elle est facturée une fois par sinistre pour tous les dommages découlant de ce sinistre;
- le montant de la franchise est indiqué dans votre contrat de location;
- si la partie adverse a commis une faute mais qu'elle la conteste, vous devrez quand même payer, dans un premier temps, la franchise. Dès que l'expert confirme que l'autre partie est en faute, cette franchise vous sera remboursée. S'il s'avère que vous étiez en faute, la franchise sera retenue par LIZY.

21.2. Certains coûts que vous devrez toujours supporter vous-même:

- perte des clés, des documents de la voiture ou des plaques d'immatriculation dont un double doit être fait;
- réparation d'accessoires qui ne sont pas couverts par le contrat de location (par exemple, l'attelage remorque que vous avez fait installer par la suite).

21.3. D'autres exclusions figurent dans la police d'assurance que vous pouvez facilement trouver sur notre site web. Vous reconnaissez avoir lu et accepté cette police d'assurance.

22. Suis-je couvert par une assurance "responsabilité civile", une assurance "dommages propres", une assurance "conducteur" et une assurance "assistance juridique" ?

22.1. Ceci s'applique uniquement lorsque vous avez souscrit à l'option "Assurances" dans votre contrat.

22.2. Le contrat de location prévoit l'assurance obligatoire "Responsabilité civile", une assurance 'dommages propres', une assurance 'conducteur' et une assurance assistance juridique par le biais de partenaires désignés par LIZY.

22.3. Vous pouvez trouver les conditions des polices d'assurance de ces trois assurances sur notre site web. Vous reconnaissez avoir lu et accepté la police d'assurance responsabilité civile, la police d'assurance conducteur et la police d'assurance assistance juridique.

23. Cartes de carburant et consommation de carburant

23.1. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander une carte de carburant via LIZY.

23.2. LIZY vous facturera mensuellement les frais (consommation réelle et frais administratifs éventuels) liés à l'utilisation de cette carte. Par exemple, au cours du mois X+1, vous recevrez le décompte pour l'utilisation de la carte au cours du mois X, donc par exemple en février vous paierez pour l'utilisation de la carte au cours du mois de janvier.

23.3. Pour certains services ne relevant pas de l'utilisation normale de la carte de carburant, le fournisseur de la carte facturera des frais supplémentaires en plus du coût de l'utilisation courante. Ces frais sont toujours communiqués à l'avance et

figurent également dans les conditions générales du fournisseur, disponibles sur le site web.

- 23.4. Vous êtes seul responsable de l'utilisation de la carte carburant. En cas de perte ou de vol, vous devez immédiatement informer LIZY par e-mail à l'adresse bonjour@lizy.fr pour bloquer la carte. La suppression de la carte sera activée dans un jour ouvrable. Toute consommation de carburant pendant cette période sera à votre charge.
- 23.5. Les conditions générales du fournisseur de la carte sont disponibles sur le site web de LIZY. Vous reconnaissez avoir lu et accepté ces conditions d'utilisation.

24. Surveillance du véhicule

- 24.1. Plusieurs de nos véhicules sont équipés de certaines technologies, tels que des capteurs ou des dispositifs embarqués permettant de se connecter à Internet et de collecter et de fournir certaines catégories d'informations (y compris vos informations personnelles) («véhicule connecté»). Ces informations permettent de pouvoir connaître votre position en temps réel.
- 24.2. Ces informations sont uniquement transmises aux constructeurs de véhicules/du dispositif embarqué (et aux prestataires de services tiers concernés). Nous ne pouvons accéder à ces informations que dans certaines situations strictement définies:
- Lors du début et de la fin de la location;
 - En cas de vol ou de vol présumé;
 - En cas de panne ou de panne suspecté;
 - En cas d'accident ou d'accident suspecté.
- 24.3. Ces informations nous permettent, dans les situations listées ci-dessus, de:
- Vérifier la présence du véhicule à l'endroit convenu ensemble, au début et à la fin de la location;
 - Exécuter nos instructions sur le véhicule connecté lors de la fin de la location (par exemple : empêcher le démarrage de la voiture une fois que le terme de la location est dépassé);
 - Localiser le véhicule en cas de vol ou vol présumé afin de sécuriser l'ensemble de nos véhicules;
 - Localiser le véhicule en cas d'accident ou de panne suspecté afin de fournir le matériel ou l'assistance médicale nécessaire.
- 24.4. Veuillez noter que nous ne réalisons pas un suivi des déplacements du véhicule pendant sa location.
- 24.5. Dans le cadre du traitement des données à caractère personnel relatif à l'utilisation de véhicules connectés, nous vous invitons à vous référer à la clause 30 ci-dessous des présentes conditions générales, ainsi qu'à notre déclaration de confidentialité, dans laquelle nous précisons les modalités de ce traitement.

25. Véhicule de remplacement ou de démarrage

- 25.1. Le contrat de location prévoit une voiture de remplacement si votre voiture est immobilisée pendant plus de 24 heures, pour un maximum de 5 jours.
- 25.2. Une fois que votre voiture est réparée, vous devez immédiatement informer LIZY que la voiture de remplacement est disponible et la rendre immédiatement en parfait état. Si vous ne le faites pas, LIZY vous facturera les jours supplémentaires de la voiture de remplacement au tarif de location alors applicable ou tous dégâts à cette voiture.
- 25.3. En prévision de la livraison de votre voiture, LIZY peut vous fournir une voiture de démarrage par l'intermédiaire de notre partenaire. Cela peut se faire à un taux très avantageux que LIZY a négocié pour vous.
- 25.4. Vous reconnaissez avoir lu et accepté les conditions du fournisseur de la voiture de remplacement ou de démarrage, lesquelles se trouvent sur notre site web.
- 25.5. Toutes les dispositions des présentes Conditions Générales s'appliquent aux véhicules de remplacement et aux véhicules de démarrage.

26. Qu'en est-il des voitures de pool ?

- 26.1. Une voiture de pool est une voiture mise à la disposition de plusieurs employés d'une entreprise.
- 26.2. Si votre voiture est utilisée comme voiture de pool, vous devez l'indiquer dans la demande de contrat de location ou par e-mail à bonjour@lizy.fr si vous souhaitez utiliser une voiture comme voiture de pool pendant la durée du contrat. Si vous ne le faites pas, LIZY peut résilier le contrat de location comme décrit dans l'article 28 des Conditions Générales (ce document).
- 26.3. La société est responsable de la désignation d'un conducteur principal de la voiture de pool qui est considéré comme le "conducteur habituel" de la voiture, tel que décrit à l'article 7 des Conditions Générales (ce document).
- 26.4. Le conducteur principal est responsable de la tenue d'un carnet de bord indiquant qui utilise la voiture de pool et à quel moment. Ce carnet doit être mis à la disposition du loueur sur demande.
- 26.5. Si la voiture de pool est endommagée, si elle est impliquée dans un accident ou si des infractions au code de la route sont commises avec la voiture, le carnet de bord sera utilisé pour déterminer qui était le conducteur de la voiture à ce moment-là. Ce conducteur sera tenu responsable de toutes les conséquences financières et juridiques (p. ex. paiement d'amendes, exonération d'assurance, etc.), conformément à la responsabilité du conducteur principal telle que décrite dans les conditions générales (le présent document).
- 26.6. En cas d'incertitude quant à l'identité du conducteur de la voiture de pool à un moment donné, le conducteur principal sera considéré comme le conducteur de la voiture de pool à ce moment-là et sera également tenu responsable des éventuelles conséquences financières ou juridiques.

- 26.7. En cas d'amendes ou d'autres documents officiels adressés au conducteur et reçus par LIZY, LIZY les remettra toujours au conducteur principal. Le conducteur principal est alors responsable de les remettre au conducteur concerné du véhicule.
- 26.8. Toutes les conditions générales décrites dans ce document et applicables aux contrats de location de LIZY SRL sont également applicables aux voitures de pool.

27. Une panne sur la route ?

- 27.1. Pas de problème, il y a toujours une aide de notre assistance prévue dans le contrat de location. Vous pouvez les contacter 24h/24 7j/7 au 04 81 92 36 50.
- 27.2. Les frais suivants ne sont en revanche pas compris dans le contrat de location et seront donc toujours à votre charge comme frais supplémentaires:
- lorsque vous utilisez le véhicule de remplacement pendant plus que les 5 jours prescrits;
 - le carburant et les dommages au véhicule de remplacement non couverts par l'assurance.
- 27.3. Vous reconnaissez avoir lu et accepté les conditions générales de l'assistance routière, qui se trouvent sur notre site web.

28. Quand y a-t-il une résiliation anticipée du bail ?

- 28.1. Le contrat de location est résilié, sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure mais sans recours aux tribunaux, immédiatement en cas d'absence de réparation d'un manquement au contrat de location (y compris ces Conditions Générales) dans les sept (7) jours suivant l'envoi de ladite mise en demeure, en cas de survenance de l'un des événements suivants:
- non-paiement d'une facture ou d'une prime d'assurance à l'échéance;
 - tout manquement de votre part à vos obligations au titre du contrat de location (y compris ces Conditions Générales) ou du contrat d'assurance;
 - toute réduction des garanties et sûretés offertes par vous.
- 28.2. Le contrat de location sera résilié immédiatement, sans mise en demeure et sans recours aux tribunaux, en cas de cessation d'activité, et d'une manière générale, de changement de qualité ou de forme, de liquidation, de faillite ou de difficultés financières importantes. Vous êtes tenu d'informer immédiatement LIZY lorsqu'un tel cas se présente, à défaut, vous serez responsable de tout dommage qui en résulterait pour LIZY.
- 28.3. En cas de résiliation du contrat de location pour l'une des raisons mentionnées dans le présent article, vous devrez payer à LIZY toutes les factures non encore payées ainsi que, sur une base forfaitaire, une somme égal à 30% des montants de location restants ainsi que 30% de l'apport restant (si un apport avait été payé au préalable), répartis proportionnellement sur la durée du contrat. Vous acceptez expressément

que LIZY ou un tiers mandaté par LIZY procède au recouvrement de la voiture en cas de résiliation du contrat, à vos frais, où qu'elle se situe.

- 28.4. La même redevance est due en cas de restitution du véhicule avant la fin du contrat de location, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, en contrepartie du droit qui vous est ainsi accordé de résilier le contrat de location avant son expiration.
- 28.5. Si un apport a été versé lors de la conclusion du contrat de location, le montant restant de cet apport sera remboursé en cas de résiliation anticipée, déduction faite des factures impayées et des 30% d'indemnité de résiliation.

29. Autres dispositions

- 29.1. LIZY peut récupérer auprès de vous, en tant que preneur du contrat de location, tous les frais engagés pour exercer et préserver ses droits. Ces frais sont à votre charge à la première demande de LIZY. Cela concerne par exemple les frais de recouvrement et les frais de procédure judiciaire.
- 29.2. La renonciation par une partie à certains droits ou obligations n'est possible que par un accord écrit exprès. Vous ne pouvez transférer aucun droit ou obligation découlant du contrat de location à une autre partie ou personne.
- 29.3. Si une ou plusieurs dispositions du contrat sont considérées comme nulles, illégales ou inapplicables, cette nullité, l'illégalité ou inapplicabilité n'affecte pas la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres dispositions, sauf si les dispositions considérées comme nulles, illégales ou inapplicables affectent l'objet du contrat. LIZY propose alors avec diligence et de bonne foi une disposition valide remplaçant la disposition nulle, illégale ou inapplicable.

30. Communications et signatures électroniques

- 30.1. Toutes les communications entre vous et LIZY auront lieu, sauf disposition spécifique contraire, de manière électronique par e-mail. L'ensemble des documents seront par ailleurs conservés de manière électronique et signés avec une signature électronique (ou scannée).
- 30.2. Ces e-mails, documents et signatures auront la même valeur probante que des lettres, documents et signatures manuscrites.

31. Droit applicable et tribunaux compétents

- 31.1. Ce contrat de location est exclusivement régi par le droit français.
- 31.2. En cas de litige, seul le Tribunal de commerce de Paris sera compétent.

32. Modifications des dispositions des présentes Conditions Générales

- 32.1. LIZY peut modifier les dispositions des présentes Conditions Générales à tout moment. À cette fin, nous vous informerons par courrier électronique un mois avant que les changements ne s'appliquent.

- 32.2. Les conditions modifiées s'appliquent aux contrats de location existants et nouveaux (sauf dans le cas visé à l'article 32.3).
- 32.3. Si vous ne souhaitez toutefois pas accepter les modifications apportées aux Conditions Générales, il suffit de prévenir LIZY par retour d'email pour résilier le contrat de location de manière détaillée à l'article 28.
- 32.4. Vous, le client, reconnaissez et acceptez expressément que LIZY a le droit de céder ou de transférer tout ou partie de ses droits, avantages et obligations en vertu du contrat, sans votre consentement écrit préalable, à une autre entité si le successeur respecte expressément et par écrit tous les termes, conditions et obligations de LIZY. LIZY est entièrement libérée de toutes ses obligations contractuelles dès que le transfert a lieu et que cela vous a été dûment communiqué.

33. Traitement des données à caractère personnel (RGPD)

- 33.1. Vous pouvez trouver plus d'informations sur la manière dont LIZY traite les données personnelles collectées dans notre déclaration générale de confidentialité sur notre site web. Vous pouvez y lire comment et pourquoi nous traitons les données de nos clients (potentiels) et conducteurs.
- 33.2. Sachez que le traitement des données peut évoluer sous l'influence de divers facteurs tels que l'évolution de la réglementation, les développements techniques et les modifications des finalités du traitement. Par conséquent, LIZY publie régulièrement une version mise à jour de sa déclaration de confidentialité sur son site web.
- 33.3. Si vous fournissez à LIZY les données personnelles de tiers, notamment si ces derniers sont vos salariés, vous vous engagez à informer de façon claire et précise les personnes dont les données à caractère personnel sont ou seront collectées dans le cadre de la location des véhicules, en leur mettant à disposition notre déclaration de confidentialité, ainsi que tout élément leur permettant d'obtenir les informations suffisantes, et vous vous engagez à disposer de toutes les autorisations nécessaires pour autoriser LIZY à procéder au traitement de ces données comme décrit dans sa déclaration de confidentialité.
- 33.4. Vous vous engagez à lire et accepter la déclaration relative à la protection des données à caractère personnel en Annexe 1.

34. Coordonnées

Si vous avez la moindre question sur le contrat de location (y compris les Conditions Générales) ou la moindre remarque, n'hésitez surtout pas à nous contacter par e-mail à care@lizy.be. Nous serons ravis de vous aider!

Annexe 1

Déclaration relative à la protection des données à caractère personnel

Le (la) soussigné(e):

- agissant en son nom propre (en cas de déclaration en nom propre d'un directeur ou d'une personne disposant de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle vis-à-vis de l'opérateur économique)

ou

- agissant en qualité de représentant de (si l'opérateur économique est une personne morale)

Dénomination ou raison sociale de la société :

Numéro au Registre du Commerce et des Sociétés :

déclare que la société ou l'organisme qu'il/elle représente :

- a) certifie se conformer aux exigences relatives à la protection des données à caractère personnel et notamment garantir le respect du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE ("Règlement général sur la protection des données").
- b) s'engage à fournir une information claire et précise aux personnes qui seront amenées à utiliser les véhicules de location équipés de dispositifs de géolocalisation dits "connectés" (à savoir les salariés et personnel assimilé de la société ou organisme) dans le cadre de la relation contractuelle avec LIZY, s'agissant de la collecte et du traitement de données à caractère personnel qui pourront être réalisés par LIZY, et notamment en leur transmettant ou en mettant à leur disposition la déclaration de confidentialité de LIZY.
- c) s'engage à obtenir le consentement des personnes amenées à utiliser les véhicules de location équipés de dispositifs de géolocalisation dits "connectés" (à savoir les salariés et personnel assimilé de la société ou organisme) à la collecte et au traitement de leurs données à caractère personnel par LIZY.
- d) Certifie disposer de toutes les autorisations nécessaires pour autoriser LIZY à procéder au traitement de ces données.

En signant la présente déclaration, le/la soussigné(e) reconnaît également avoir pris connaissance de la déclaration de confidentialité de LIZY et de toutes les obligations y afférentes.

Annexe 2

Politique de confidentialité

Date de la dernière révision : 12/06/2023

LIZY SRL/BV s'engage à protéger votre vie privée et prend très au sérieux ses responsabilités concernant la sécurité des données à caractère personnel des clients. Pour des informations plus détaillées sur la législation relative à la protection de la vie privée, n'hésitez pas à lire le Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE) (le « RGPD »).

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Vos données à caractère personnel sont traitées par :

LIZY SRL/BV (ci-après : « LIZY »)
Place Eugène Flagey 18
1050 Ixelles/Elsene
Numéro d'entreprise : BE0747.501.103 (RPM Bruxelles)
Pour nous contacter : privacy@lizy.be

Pour consulter nos politiques: <https://www.lizy.fr/confidentialite> (le « site web »)

1. Champ d'application

Tels qu'ils sont utilisés dans la présente politique de confidentialité (la « **politique** »), les termes « utilisation » et « traitement » des données à caractère personnel (telles que définies ci-dessous) comprennent le fait de soumettre les informations personnelles à des analyses statistiques ou autres et d'utiliser ou de traiter les informations personnelles de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la collecte, le stockage, l'évaluation, la modification, la suppression, l'utilisation, la combinaison, la divulgation et le transfert, comme détaillé dans la présente politique de confidentialité.

LIZY (« **nous** », « **notre** », « **nos** ») fournit la présente politique pour vous informer de nos procédures concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des données à caractère personnel de toute personne qui utilise le site web et les services qui y sont fournis (les « **utilisateurs** » ou « **vous** »).

Veuillez lire attentivement les présentes dispositions qui comportent des informations sur les données à caractère personnel que nous collectons à votre sujet.

Nous vous informons qu'en signant le contrat et les conditions générales, constituant le contrat de location longue durée conclu avec nous (le « **Contrat** »), vous acceptez que nous puissions collecter et traiter vos données dans les conditions prévues au sein de la présente politique.

2. Quelles informations recueillons-nous ?

LIZY collecte et traite trois types d'informations : (i) les informations que vous nous fournissez, (ii) les informations relatives à l'utilisation du site web par l'utilisateur et (iii) les informations qui nous sont communiquées par d'autres personnes (collectivement les « données à caractère personnel »). **Les données à caractère personnel** ont la signification qui leur est attribuée dans le droit belge et européen applicable.

(i) Informations que vous nous fournissez :

Lorsque vous accédez au site web, lancez une recherche, demandez une offre, envoyez un e-mail ou communiquez avec notre service clientèle, vous nous fournissez volontairement certaines données à caractère personnel que nous collectons et traitons. Ces données à caractère personnel peuvent inclure, sans s'y limiter, votre nom, votre date de naissance, votre adresse physique, votre numéro de téléphone ou votre adresse e-mail.

En outre, lorsque vous contactez notre service clientèle ou l'un des membres du personnel de LIZY, lorsque vous nous faites part de vos commentaires ou lorsque vous participez à une promotion, nous pouvons conserver un enregistrement de cette correspondance et recueillir les informations nécessaires pour classer votre question/participation, y répondre et, le cas échéant, enquêter sur toute violation de la présente politique.

(ii) Informations que nous apprenons sur vous à partir de votre utilisation du site web :

Nous pouvons traiter votre adresse IP et certaines informations non personnelles ou données agrégées sur la manière et le moment où vous utilisez le site web. Ces informations sont généralement de nature technique (paramètres et informations sur les appareils, y compris, mais sans s'y limiter, le type de navigateur, le système d'exploitation, la langue du clavier, la résolution de l'écran, l'adresse IP, la localisation, etc.) et de nature comportementale (les actions que vous avez effectuées sur le site web, y compris, mais sans s'y limiter, les temps d'accès, les pages demandées, les actions exécutées, etc.

(iii) Informations que nous apprenons sur vous dans le cadre de l'utilisation du véhicule :

L'ensemble de nos véhicules sont équipés de certaines technologies, tels que des capteurs ou des dispositifs embarqués permettant de se connecter à Internet et de collecter et de fournir certaines catégories d'informations (y compris vos informations personnelles) à nous et au constructeur du véhicule/du dispositif embarqué (et aux prestataires de services tiers concernés) (« **véhicule connecté** »).

Lorsque vous utilisez un véhicule connecté, nous pouvons être amenés à recueillir les données suivantes :

- Le nombre de kilomètres réalisés ;
- Les volumes de réservoir du carburant, le niveau d'électricité, la pression des pneus ;
- Les fonctionnalités du véhicule (par exemple : activation des airbags) ;
- Les informations collectées par le système d'urgence ;
- Le lieu d'emplacement du véhicule dans certaines situations bien définies, à savoir en cas de vol ou de vol présumé, ou en cas de panne ou accident, ou encore en cas de panne ou d'accident suspecté.

Nous souhaitons vous indiquer que LIZY ne demande la localisation du véhicule que dans des situations très spécifiques qui sont définies au chapitre 3, article iii, paragraphe "c" du présent document (Politique de confidentialité).

Si votre véhicule est équipé d'un système d'appel d'urgence installé par le constructeur, les paramètres standards incluent le partage des données de localisation. Dans ce contexte, nous vous invitons à vérifier ces paramètres à chaque trajet que vous effectuez, afin de vous assurer que le partage des données de ce système est effectivement désactivé et désactivable.

Dans le cas où vous souhaiteriez modifier vos paramètres de confidentialité, nous vous invitons à contacter un membre de notre équipe, puisque nos véhicules ne permettent pas la désactivation du partage des données. LIZY ne collecte des données personnelles que dans des cas très spécifiques qui protègent les intérêts légitimes de l'entreprise.

- (i) Si vous souhaitez toujours désactiver le partage des données personnelles, veuillez noter que cela entraînera la résiliation du contrat, car LIZY n'est pas en mesure d'offrir ses services sans cela, étant donné que cela est essentiel aux intérêts légitimes de l'entreprise. Dans ce cas, le contrat sera considéré comme résilié par le client et les frais décrits dans les conditions générales relatives à la résiliation anticipée seront applicables.

(iv) Informations fournies par d'autres personnes :

Si vous nous communiquez des informations sur une autre personne, vous confirmez par la présente que vous respectez pleinement le RGPD en le faisant et que vous avez reçu toutes les autorisations nécessaires à cet effet.

Il se peut que nous recevions vos nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail d'un collègue ou d'un ami qui a décidé de vous recommander à nous. Dans ce cas, vous recevrez un e-mail de notre part pour vous en avertir et cet e-mail contiendra un lien vers la présente politique de confidentialité. Vous êtes libre à tout moment de nous demander de supprimer toute information que nous détenons à votre sujet.

En outre, nous pouvons recevoir certaines données à caractère personnel de votre employeur si nous sommes en contact avec lui pour vous offrir nos services, en votre qualité de salarié.

3. Finalités de la collecte d'informations

LIZY traite les données à caractère personnel uniquement aux fins suivantes :

i. Exécution d'un contrat (art. 6, § 1, b) du RGPD).

Nous traitons certaines données à caractère personnel pour exécuter le Contrat, ce qui nous permet, ainsi qu'aux prestataires de services concernés, de traiter vos recherches sur le site, de vous proposer différentes options, de confirmer vos demandes et d'envoyer toutes les informations pertinentes afin de conclure un contrat de location avec nous et, d'une manière générale, pour assurer la bonne exécution des services que nous vous fournissons.a. Sous-traitants chargés du traitement des données :

Nous pouvons faire appel à des prestataires de services tiers pour offrir nos services et améliorer votre expérience. Uniquement dans la mesure où cela est nécessaire (c'est-à-dire pour effectuer des tâches spécifiques en notre nom, telles que le stockage de données, le traitement d'une réservation, la communication ciblée sur le site web), ces prestataires de services tiers (y compris certains situés en dehors de l'Union européenne) auront accès à vos données à caractère personnel. Une fois que ces prestataires de services tiers auront terminé leur tâche spécifique et leur relation juridique avec LIZY, ils n'auront plus accès à vos données à caractère personnel. Nos sous-traitants sont répertoriés dans un registre des activités de traitement (conservé en interne). Nous nous assurons que tous nos sous-traitants fournissent le même niveau de protection de vos données à caractère personnel que nous (y compris les sous-traitants situés en dehors de l'UE).

b. Responsables (conjoint) du traitement :

Dans certains cas, des tiers agissent en tant que responsables ou responsables conjoints du traitement avec LIZY (agissant alors en tant que sous-traitant ou responsable conjoint du traitement). Ils sont alors également responsables du traitement de vos données à caractère personnel et vous devez vous référer, outre la présente politique de confidentialité, à leur politique de confidentialité spécifique à cet égard.

Dans ce cas, LIZY enverra vos données à caractère personnel directement au tiers qui offre les services qui vous intéressent (comme votre adresse e-mail, votre nom ou votre numéro de téléphone) dans la mesure où cela est nécessaire pour vous permettre de par exemple réceptionner un véhicule ou prendre RDV pour la livraison de votre véhicule.

S'agissant plus précisément de la location des véhicules connectés, nous vous informons ne pas partager votre identité avec le constructeur du véhicule mis à disposition lors de la location. Si vous souhaitez obtenir des détails sur les politiques de confidentialité appliquées par les constructeurs de nos véhicules, nous vous invitons à consulter leurs sites internet.

Si vous souhaitez savoir plus en détail à quels tiers vos données à caractère personnel ont été divulguées et quelles données à caractère personnel ont été divulguées, reportez-vous à la section 6 ci-dessous (« vos droits »).

ii. Respect des obligations légales (art. 6, § 1, c) du RGPD) :

Nous pouvons également traiter vos données à caractère personnel afin de nous conformer à la loi, de remplir tous les documents légalement obligatoires dans chaque pays/région où l'utilisateur ou LIZY est actif ou, en cas d'utilisation illégale, si nous recevons des injonctions des autorités légales.

iii. Intérêts légitimes (art. 6, § 1, f) du RGPD) :

Au-delà de la collecte de vos données à caractère personnel pour fournir nos services ou pour nous conformer aux obligations légales, nous pouvons collecter et utiliser vos données à caractère personnel aux fins suivantes :

a. Améliorer l'expérience des utilisateurs :

Le suivi de votre utilisation du site web nous permettra de personnaliser nos services en fonction de vos besoins. Il vous permettra d'utiliser correctement le site web. Cela nous

permettra également d'en savoir plus sur les préférences des utilisateurs et les tendances générales sur le site web afin d'améliorer la qualité du site web et de personnaliser votre expérience.

b. Fournir un service à la clientèle :

Nous pouvons traiter d'autres données à caractère personnel afin d'assurer l'administration générale de la clientèle en vous envoyant des communications sur le site web (par exemple, des modifications ou améliorations à venir) ainsi que sur nos autres produits et services, et de répondre à vos questions, de traiter vos demandes ou de résoudre tout problème.

Nous pouvons également vérifier le respect de vos obligations énoncées dans notre politique et enquêter sur les fraudes et les infractions à toutes les règles et réglementations applicables.

c. Prévenir et protéger les atteintes pouvant être portées aux véhicules

Nous pouvons traiter des données à caractère personnel pour la prévention des atteintes pouvant être faites à nos véhicules dans le cadre du Contrat, notamment s'agissant de la maintenance, l'entretien et l'organisation de l'ensemble de nos véhicules et de nous permettre de vous fournir à tout moment des véhicules en état de marche.

Ces données nous permettent de :

- (i) vérifier la présence du véhicule à l'endroit convenu ensemble, au début et à la fin de la location ou en cas de vol;
- (ii) vérifier que la restitution du véhicule a été réalisée avec le niveau de carburant ou d'électricité suffisant;
- (iii) nous assurer de l'absence de dépassement du kilométrage convenu ;
- (iv) vérifier l'état, les performances et les fonctionnalités de nos véhicules ;
- (v) traiter les instructions que vous donnez au véhicule connecté, afin de les faire exécuter par le véhicule (par exemple : demande de verrouillage du véhicule);
- (vi) exécuter nos instructions sur le véhicule connecté lors de la fin de la location (par exemple : demander que le véhicule ne puisse plus être démarré à l'expiration de la période de location);
- (vii) exécuter nos instructions sur le véhicule connecté durant la période de location si le locataire manque à l'une de ses obligations au titre du Contrat ou des Conditions Générales de LIZY;
- (viii) localiser le véhicule en cas de vol ou vol présumé afin de sécuriser l'ensemble de nos véhicules;
- (ix) localiser le véhicule en cas d'accident ou de panne suspecté afin de fournir le matériel ou l'assistance médicale nécessaire.

d. Réaliser des actions de marketing :

Nous pouvons traiter vos données à caractère personnel pour vous contacter avec des newsletters, des suggestions et des informations personnalisées, telles que des événements et d'autres produits ou services, ainsi que des communications concernant le site web et/ou LIZY.

Vous pouvez toujours choisir de vous désinscrire à tout moment des promotions commerciales de LIZY et/ou de la correspondance par courrier/e-mail de LIZY si vous ne voulez plus que vos données à caractère personnel soient utilisées à l'une des fins précitées. Si vous ne souhaitez plus recevoir de communications commerciales de notre part, vous pouvez choisir de vous désabonner de ces communications commerciales à tout moment en nous envoyant un e-mail à privacy@lizy.be.

d. Générer des statistiques et effectuer des analyses statistiques :

Nous pouvons générer des statistiques anonymes sur l'utilisation et les utilisateurs du site web afin de l'améliorer et d'effectuer des analyses statistiques.

e. Partage des informations avec des tiers :

Certaines de vos données à caractère personnel peuvent être divulguées à d'autres entreprises de notre groupe de sociétés pour améliorer nos services.

Si vous souhaitez savoir plus en détail à quels tiers vos données à caractère personnel ont été divulguées et quelles données à caractère personnel ont été divulguées, reportez-vous à la section 6 ci-dessous (« vos droits »).

iv. Autres traitements :

Nous vous demanderons toujours votre consentement avant d'utiliser des données à caractère personnel à d'autres fins que celles qui sont énoncées dans la présente politique.

4. Sécurité de vos données à caractère personnel

Afin de prévenir la perte, l'utilisation abusive et l'altération de vos données à caractère personnel, LIZY a mis en place une variété de mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées, conformes ou dépassant les normes technologiques du secteur, afin de préserver la confidentialité de vos données à caractère personnel et d'assurer votre sécurité en ligne. Toutefois, LIZY ne peut pas garantir qu'un accès non autorisé ne se produira jamais.

LIZY consent les meilleurs efforts pour protéger la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel.

En cas de violation de vos données à caractère personnel, LIZY s'engage à notifier l'Autorité de Protection des Données sans délai et, si possible, au plus tard 72 heures après avoir pris connaissance de cette violation.

LIZY ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant d'une manipulation erronée ou illégale par des tiers.

5. Période de conservation des données

Nous ne traitons pas vos données à caractère personnel plus longtemps que nécessaire aux fins énoncées dans la présente politique : nous conservons vos données à caractère personnel aussi longtemps que le traitement de vos données à caractère personnel est nécessaire pour

vous permettre d'utiliser notre site web. Vos données à caractère personnel sont supprimées ou anonymisées après une période de trois ans maximum suivant notre dernier échange ou pour une période plus longue lorsque nous sommes légalement obligés de le faire, par exemple concernant les documents commerciaux, notamment les livres comptables et les justificatifs (par exemple les factures)

6. Vos droits

L'exercice de vos droits est gratuit et peut se faire à tout moment pour autant qu'il soit autorisé par la loi. Si et dans la mesure où le droit belge et européen applicable le prévoit, vous avez le droit :

- a) d'obtenir de LIZY la confirmation que vos données à caractère personnel sont ou non traitées et, si tel est le cas, vous avez le droit d'accéder à ces données à caractère personnel traitées;
- b) d'obtenir de LIZY, sans retard excessif, la rectification de données à caractère personnel inexactes ou incomplètes;
- c) d'obtenir de LIZY la suppression des données à caractère personnel;
- d) d'obtenir de LIZY la limitation/restriction du traitement de vos données à caractère personnel, notamment lorsque vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel;
- e) de recevoir vos données à caractère personnel dans un format structuré et couramment utilisé, lisible par machine, et de les faire transmettre;
- f) de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel et de vous opposer à tout moment et sans justification au traitement de vos données à caractère personnel et/ou à la transmission de vos données à caractère personnel à des tiers. Veuillez noter que cette objection entraînera probablement la résiliation du contrat, étant donné que le traitement des données dans des situations très spécifiques est essentiel pour protéger les intérêts commerciaux légitimes de LIZY.

Ces droits peuvent être exercés en envoyant un e-mail à privacy@lizy.be ou en envoyant une lettre à LIZY SA/NV, Place Eugène Flagey, 1050 Ixelles/Elsene, Belgique.

Vous avez le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle (l'autorité de protection des données) si vous considérez que le traitement de vos données à caractère personnel enfreint la loi applicable en envoyant un e-mail à contact@apd-gba.be ou à toute autre adresse électronique fournie par l'autorité de contrôle autorisée (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/nous-contacter>).

Si votre résidence habituelle ne se trouve pas en Belgique, nous vous informons que vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle de votre résidence habituelle (par exemple la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour les personnes ayant leur résidence habituelle en France).

7. Modifications de la présente politique

Nous nous réservons le droit de modifier la présente politique à tout moment. Toute modification de la politique sera publiée sur le site web.

8. Législation et tribunaux compétents

La présente politique est régie et interprétée conformément à la législation qui est exclusivement applicable à tout litige éventuel.

Tout litige découlant de la présente politique, ou en rapport avec celle-ci, sera réglé exclusivement par les tribunaux compétents de Bruxelles, en Belgique.

9. Questions

Si vous avez d'autres questions concernant cette politique ou sa mise en œuvre, veuillez nous contacter à l'adresse privacy@lizy.be.

Date de la dernière révision : 01/10/2023